



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 109

BOMBARDIER INC.

LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Déclaration de

l'honorable Diane Bellemare

Le mercredi 5 avril 2017

LE SÉNAT

Le mercredi 5 avril 2017

BOMBARDIER INC.

LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) : Honorables sénatrices et sénateurs, c'est en tant que sénatrice du Québec que je prends la parole aujourd'hui pour joindre ma voix à celle des Québécoises et des Québécois qui se sont indignés à l'annonce d'une augmentation de près de 50 p. 100 des salaires des hauts dirigeants de Bombardier.

Chers collègues, on ne peut être surpris de l'émotion populaire lorsqu'un tel fleuron de l'industrie québécoise octroie une hausse de rémunération d'environ 32,6 millions de dollars à six de ses cadres supérieurs, malgré le fait que la société éprouve des difficultés financières, qu'elle ait supprimé 14 500 emplois au Québec et dans le monde, et qu'elle ait reçu des enveloppes de 1,3 milliard de dollars de la part du gouvernement du Québec et de 2 milliards de dollars de la Caisse de dépôt et placement, et un prêt de 372,5 millions de dollars du gouvernement fédéral.

Le jeudi 30 mars, le premier ministre du Québec a reconnu que le message envoyé par Bombardier pouvait choquer, tandis que le directeur général de l'Institut sur la gouvernance, Michel Nadeau, a qualifié la décision de Bombardier d'« indéfendable ».

Le dimanche 2 avril, plusieurs centaines de Québécois ont manifesté devant le siège social de Bombardier, à Montréal, dans un rassemblement qui comptait des personnages publics de tous les partis et qui couvrait tout le spectre de la province, d'Éric Duhaim, de la radio FM93, à Manon Massé, de Québec solidaire.

Par ailleurs, un sondage Léger-TVA Nouvelles-*Le Journal de Montréal*, publié le samedi 1^{er} avril, a révélé un rare consensus parmi la population québécoise, alors que 93 p. 100 des personnes sondées

se sont dites en désaccord avec la décision du conseil d'administration de Bombardier.

Toutes ces réactions ont incité l'entreprise à reporter à 2020 plutôt qu'à 2019 la moitié de la hausse de la rémunération composée d'options d'achat.

Toutefois, Alain Bellemare, PDG de Bombardier, a affirmé ceci, et je cite :

Quand on parle de compensation, il faut qu'elle soit compétitive, pas à l'échelle locale, mais à l'échelle mondiale.

J'ajouterais que, le cas échéant, c'est tout le Québec qui pourrait y perdre en termes d'emplois et de revenus.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que les hauts dirigeants des grandes entreprises sont grassement payés. Le journaliste économique Gerald Fillion a précisé qu'au Canada, la rémunération moyenne des 100 PDG les mieux payés est de 193 fois le salaire moyen, ce qui signifie que l'écart entre la rémunération des hauts dirigeants et celle de la classe moyenne ne cesse d'augmenter.

Honorables sénateurs, nous devons être à l'écoute de ce qu'expriment les citoyens. Il est essentiel, si on veut conserver des grandes entreprises au Canada, que celles-ci rémunèrent de manière compétitive leurs hauts dirigeants, mais cette rémunération doit être socialement acceptable.

Le Sénat est bien placé pour se pencher sur la question de la rémunération des cadres supérieurs des entreprises cotées en bourse. C'est pourquoi j'aurai l'occasion de présenter sous peu une motion qui, je l'espère, nous permettra d'amorcer un débat serein et constructif sur cette question.